

N'ATTENDEZ PAS. PRENEZ LES DEVANTS SUR LE PLOMB.

À PARTIR DE
FÉVRIER 2021

S'applique aux
logements de 1 et 2
unités avec
locataires

VOTRE BIEN LOCATIF EST-IL SÛR?

EN VERTU DE LA LOI DE PRÉVENTION DU SATURNISME CHEZ LES ENFANTS (CHILDHOOD LEAD POISONING PREVENTION ACT) DE NYC, LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT INSPECTER ET REMÉDIER DE FAÇON SÉCURITAIRE À TOUS LES RISQUES POTENTIELS LIÉS AU PLOMB.

À partir de février 2021, cette loi s'appliquera aux logements privés à 1 et 2 unités occupés par des locataires.



La peinture au plomb qui s'écaille est la source la plus fréquemment identifiée de saturnisme chez les jeunes enfants qui peuvent avaler de la poussière ou des éclats de peinture au plomb sur les rebords des fenêtres ou au sol.

La peinture au plomb a été interdite pour une utilisation résidentielle par la ville de New York en 1960, ainsi la législation de la ville estime qu'il est possible que de la peinture au plomb soit présente dans un bâtiment s'il a été construit avant cette date. Toutefois, la peinture au plomb se trouve généralement sous plusieurs couches de nouvelle peinture sans plomb. Si ces couches de nouvelle peinture sans plomb restent intactes, la peinture au plomb en dessous n'est pas exposée. Les couches de peinture qui s'écaillent, qui se trouvent sur des surfaces qui reçoivent des coups ou sur lesquelles une autre surface frotte régulièrement (par exemple, des portes ou des fenêtres) peuvent exposer la peinture au plomb, créant de la poussière et des éclats de peinture qui sont dangereux, surtout pour les jeunes enfants.




En vertu de la loi de prévention du saturnisme chez les enfants (Childhood Lead Poisoning Prevention Act) de NYC (loi locale 1 de 2004), les propriétaires doivent inspecter et remédier de façon sécuritaire à tous les risques potentiels liés au plomb, sous peine de sanctions.

Chaque année, les propriétaires de biens locatifs construits avant 1960 doivent utiliser un avis annuel visant à déterminer si le bâtiment contient des appartements où des enfants de moins de six ans vivent ou passent au moins 10 heures chaque semaine. Dans ces appartements et dans

LEAD
FREE
NYC

NYC
Department of
Housing Preservation
& Development



d'autres zones de la propriété, notamment les escaliers, les couloirs et l'entrée, les propriétaires doivent réaliser des inspections visuelles annuelles et remédier à tous les risques potentiels liés au plomb. En outre, lorsqu'un locataire déménage, et avant l'arrivée du nouveau locataire, les propriétaires doivent réaliser des travaux plus approfondis pour remédier au problème de la peinture au plomb. Les propriétaires doivent ensuite présenter un avis au nouveau locataire qui mentionne la bonne réalisation des travaux plus approfondis. Enfin, tous les biens locatifs occupés par des locataires doivent être testés pour la peinture à base de plomb d'ici août 2025, ou plus tôt si un enfant vient y vivre. Les justificatifs de tous ces travaux obligatoires doivent être conservés pendant au moins 10 ans.



Les propriétaires doivent avoir recours à des entrepreneurs agréés pour la gestion de la peinture au plomb et respecter des pratiques de travail sécuritaires.

Les propriétaires doivent avoir recours à des entrepreneurs agréés auprès de l'Environmental Protection Agency fédérale pour les travaux qui pourraient potentiellement impliquer de la peinture au plomb. Le type d'agrément et le moment auquel l'entrepreneur doit intervenir peuvent dépendre de la présence ou non d'un enfant de moins de six ans dans le logement, de la quantité de peinture qui pourrait être impliquée, du fait que les travaux soient réalisés suite à une infraction d'une agence de la ville ou du type de travaux à réaliser. La loi de prévention du saturnisme chez les enfants exige également que des tests soient réalisés par un entrepreneur indépendant tiers pour confirmer qu'aucune poussière de plomb ne subsiste. Des copies de ces agréments d'entrepreneurs doivent être conservées avec les autres justificatifs par les propriétaires. Les propriétaires peuvent trouver des entrepreneurs agréés en consultant le site epa.gov/lead.



BESOIN D'AIDE?

Si vous n'avez pas les moyens financiers de réparer ou d'éliminer les risques liés à la peinture au plomb dans vos biens locatifs, des subventions et d'autres ressources existent pour vous venir en aide. Pour en savoir plus, consultez le site nyc.gov/lead-reduction.

Consultez le site nyc.gov/leadfree pour en savoir plus sur vos responsabilités afin de prendre les devants sur le plomb et trouver des ressources utiles.



LEAD
FREE
NYC



NYC
Department of
Housing Preservation
& Development